Fiche de Données de Sécurité **PLANITOP 400**

Fiche du: 27/05/2020 - révision 1



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: PLANITOP 400

Code commercial: 902311

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Mortier à base de ciment Usages déconseillés : Données non disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: MAPEI SUISSE SA, Route Principale 127, CP 53, CH-1642 Sorens

Responsable: sicurezza@mapei.it 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique, Tél. 145 phone: +41-26-9159000 - fax: +41-26-9159003

www.mapei.ch (office hours)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers





2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée. Eye Dam. 1 Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 3 Peut irriter les voies respiratoires.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Réglement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes et avertissement



Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les poussières.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P305+P351+P33 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever 8

les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise. P312

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Contient:

Date 20/09/2024 Nom produit PLANITOP 400 Page n. 1 de 10 ciment portland, Cr(VI) < 2ppm

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

Autres dangers: Aucun autre danger

Une exposition prolongée et/ou une massive inhalation de silice cristalline (diamètre moyen < 10 micron, selon ACGIH) peut causer un cancer des poumons connue comme la silicose.

Le produit contient du ciment, qui, en contact avec la sueur ou les yeux, produit une réaction alcaline pouvant provoquer des

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non disponible

3.2. Mélanges

Identification du mélange: PLANITOP 400

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Concentra tion (% w/w)	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
≥50 - <75 %	sílice crystalline (Ø >10 μ)	CAS:14808-60-7 EC:238-878-4		
≥25 - <50 %	ciment portland, Cr(VI) < 2ppm		Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335	
<0.0015 %		CAS:14808-60-7 EC:238-878-4	STOT RE 2, H373	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation:

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux

Dommages aux yeux

Irritation cutanée

Érythème

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement:

(voir le paragraphe 4.1)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Date 20/09/2024 Nom produit PLANITOP 400 Page n. 2 de 10

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Utiliser une protection respiratoire adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer conformément aux réglementations locales / régionales / fédérales

Contenir les fuites et collecter mécaniquement, en évitant de soulever de poussière excessive.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Utiliser le système de ventilation localisé.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeur OEL

Composant	Type OEL	pays	Plafond	Long terme mg/m3	Long Terme ppm	Court terme mg/m3	Court terme ppm	Comportem ent	Remarque
sílice crystalline (Ø >10 μ)	NDS	POLOGNE		0,300					frakcja res
	Nationa	I DANEMARK		0,3					DENMARK, inhalable a
	Nationa	I DANEMARK		0,100					DENMARK, respirable
	SUVA	ALLEMAGNE		0,150					50 μg/m³ (12 μm) -
	Nationa	I SUISSE		0,15					Α

20/09/2024 PLANITOP 400 Date Nom produit Page n. 3 de 10

	ACGIH	Aucun	0,025		(R), A2 - P cancer
	National	NORVÈGE	0,300		K 7
ciment portland, Cr(VI) <			1		FINLAND, I
2ppm					
		POLOGNE	6		frakcja wd
		POLOGNE	2		frakcja res
	SUVA	SUISSE	5		A4 - Not C Carcinoger
					function; re symptoms;
	DFG	ALLEMAGNE	15		
	National	ESPAGNE	4,000		5 mg/m3 T
					free Silica, mg/m3 TW free Silica,
	National		10		
		PORTUGAL			
		BELGIQUE	10		
		HONGRIE	10		
		MALAISIE	10,000		
		ROYAUME- UNI	10,000		inhalable d
		ROYAUME- UNI	4,000		respirable
	National	CROATIE	10,000	10,000	
	DFG	ALLEMAGNE C	15		
	ACGIH	AUSTRALIE	1,000		A4 - Not C Carcinoger function; re symptoms
	National	MALAISIE	10		5 mg/m3 T free Silica, mg/m3 TW free Silica,
		ROYAUME- UNI	10	30,000	5 mg/m3 T free Silica, mg/m3 TW free Silica,
		ROYAUME- UNI	4,000		
	National	ROUMANIE	10		
		CROATIE	4,000	10	
	ACGIH		1		A4 - Not C Carcinoger function; re symptoms
	National	ESPAGNE	4		
		FINLANDE	5		
		FINLANDE	1		
	National		1		
	National	BELGIQUE	1		
		POLOGNE	6		i
	NDS	POLOGNE POLOGNE	2		
	NDS NDS				

Date 20/09/2024 Nom produit PLANITOP 400 Page n. 4 de 10

National ROYAUME- UNI	4	30	
National CROATIE	10		
National CROATIE	4		
National SUÈDE	0,100		SWEDEN, 1
National NORVÈGE	0,100		K 7
NDS POLOGNE	2,000		frakcja wd
NDS POLOGNE	0,300		frakcja res
National DANEMARK	0,3	0,600	DENMARK, inhalable a
National DANEMARK	0,100	0,200	DENMARK, respirable
UE Aucun	0,1		A2 (R) - Pu
ACGIH Aucun	0,025		(R), A2 - P cancer
National L'AUTRICHE	0,150		А

12

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

10

Protection des mains:

Matériaux appropriés pour les gants de sécurité; EN ISO 374:

National ROYAUME-

UNI

Polychloroprène - CR: épaisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc nitrile - NBR: épaisseur > = 0.35 mm; temps de rupture > = 480min.

Caoutchouc butyle - IIR: \acute{e} paisseur> = 0,5mm; temps de rupture> = 480min.

Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur> = 0,4mm; temps de rupture> = 480min.

Nitrile gloves are suggested (1,3 mm; 480 min). Not recommended gloves: not waterproof gloves

Protection respiratoire:

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN ISO 374 pour les gants et EN ISO 166 pour les lunettes). Ils doivent être

maintenu en bon état et stockés de manière adéquate. La consultation du fournisseur des E.P.I. est toujours recommandée.

L'utilisation d'un masque anti-poussières est recommandé pendant la durée du gàchage. (EN 149)

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.

Mesures d'hygiène et techniques

Non disponible

Contrôles techniques appropriés

Non disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Solide

Aspect et couleur: poussière gris Odeur: semblable au ciment Seuil d'odeur: Non disponible

pH: Non disponible

Point de fusion/congélation: Non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: Non disponible

Point éclair: Non disponible

Vitesse d'évaporation : Non disponible

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Non disponible

Densité des vapeurs: Non disponible Pression de vapeur: Non disponible Densité relative: Non disponible

Densité apparente: 1.2

Hydrosolubilité: partiellement soluble

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non disponible

 Date
 20/09/2024
 Nom produit
 PLANITOP 400
 Page n. 5 de 10

Température d'auto-allumage : Non disponible Température de décomposition: Non disponible

Viscosité: Non disponible Propriétés explosives: ==

Propriétés comburantes: Non disponible Inflammation solides/gaz: Non disponible

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Contient du ciment. Le ciment, en contact avec la sueur ou les yeux produit une réaction alcaline. Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Informations toxicologiques concernant le mélange :

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

sílice crystalline (Ø >10 a) toxicité aiguë μ)

LD50 oral > 2000 mg/kg

LD50 peau > 2000 mg/kg

a) toxicité aiguë LD50 oral rat = 500 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
- f) cancérogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Dynamique de génération du poison, informations sur la division et le métabolisme

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

Page n. 6 de 20/09/2024 Nom produit PLANITOP 400 Date

j) danger par aspiration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

RS 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

RS 814.600 Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD)

RS 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Un code de déchet selon le catalogue européen des déchets (EWC) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contactez un service d'élimination des déchets agréé.

Produit

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des conteneurs usagés.

Envoyer à un service d'élimination des déchets autorisé.

Emballages contaminés:

Vider le contenu restant.

Jeter comme produit non utilisé.

Ne réutilisez pas les contenants vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.1. Numéro ONU

Non disponible

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non disponible

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non disponible

14.4. Groupe d'emballage

Non disponible

14.5. Dangers pour l'environnement

Non disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible

Route et Rail (ADR-RID):

Non disponible

Air (IATA):

Non disponible

Mer (IMDG):

 Date
 20/09/2024
 Nom produit
 PLANITOP 400
 Page n. 7 de 10

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (2004/42/EC): N.A. q/l

Le produit contient du Cr (VI) dans les limites fixées par l'annexe. XVII pt.47. Respecter la durée en fonction des informations décrites sur l'emballage

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Réglement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (UE)2015/830

Réglement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Réglement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)

Réglement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP) Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Regiement (LO) ii 2019/321 (Aii 12 CLi)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Non disponible

Classe de danger allemande pour l'eau (WGK)

Non disponible

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: Aucune

Restrictions liées aux substances contenues: Aucune

Substances SVHC:

Code

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Description

H315	Provoque une irritation cutanée.				
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.				
H318	Provoque de graves lésions des yeux.				
H335	Peut irriter les voies respiratoires.				
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.				
Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description			
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2			
3.3/1	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1			
3.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B			
3.8/3	STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3			
3.9/2	STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2			

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE)

Date 20/09/2024 Nom produit PLANITOP 400 Page n. 8 de 10

1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Méthode de classification

3.2/2 Méthode de calcul
3.3/1 Méthode de calcul
3.4.2/1B Méthode de calcul
3.8/3 Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférenceaméricaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentrationà la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: KAFH

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible N.A.: Non Applicable N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

 Date
 20/09/2024
 Nom produit
 PLANITOP 400
 Page n. 9 de 10

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable. WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Date 20/09/2024 Nom produit PLANITOP 400 Page n. 10 de 10